

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 avril 2019

CP2019_04_11
id. 4500

Le 30 avril 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**ALTEAL
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS
RUE DES CÈDRES
COMMUNE DE MONTBARTIER**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente, une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur d'Alteal. Elle concerne l'opération de construction de 15 logements situés rue des cèdres (rebaptisée rue des écoles) à Montbartier.

Ces 15 logements locatifs sont financés en prêt PLS (4 T2, 11 T3), auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 1 379 364 €.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant de 2 102 752 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLS Travaux	562 880,00 €
* Prêt PLS Foncier	504 137,00 €
* Prêt complémentaire PLS	312 347,00 €
* Prêt Carsat	596 994,00 €
* Fonds propres	126 394,00 €
Total	2 102 752,00 €

Les conditions actuelles du prêt à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 88807. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce contrat est constitué de 3 lignes de prêt (PLS 40 ans n° 5211505, PLS 50 ans n° 5211504, CPLS 40 ans n° 5211503), d'un montant total global de 1 379 364 € signé entre Alteal, ci-après, l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat.

La garantie du Département porte, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2017, sur une somme de 965 554,80 €, soit 70 % d'un montant de 1 379 364 €, la commune de Montbartier se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité de ce prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 4 décembre 2018.

Par ailleurs, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil départemental s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3231-4 et L3231-4-1,

Vu le code civil et notamment l'article 2298,

Vu la délibération du Conseil départemental du 5 avril 2017 susvisée,

Vu le contrat de prêt n° 88807 en annexe signé entre Alteal ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :,

- Accorde à la SA HLM ALTEAL, pour l'opération de construction de 15 logements rue des Cèdres (rebaptisée rue des écoles) à Montbartier, la garantie du Département à hauteur de 965 554,80 € soit 70 % de l'emprunt souscrit ;

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de garantie d'emprunt à conclure avec la SA HLM ALTEAL, qui répond aux conditions définies supra.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC